
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Sarre tenue le 15 janvier, à 19 h, au théâtre Lilianne-Perrault.

SONT PRÉSENTS :

Maire	Yves Dubé
Conseillers	Louis Côté
	Steve Fontaine
	Richard Mailloux
	Renée Thiboutot
	Réjean Fournier

ABSENCE (S) :

Sébastien Bélisle

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M ^{me}	Isabelle D'Amours	Directrice générale et greffière
M.	David Poirier	Directeur de l'urbanisme et du développement
M ^{me}	Valérie Fournier	Adjointe à la direction et assistante-greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no 2019-001

Le maire, Yves Dubé, constatant le quorum, ouvre la séance à 19 h.

Il est proposé par Monsieur Louis Côté, appuyé par Madame Renée Thiboutot et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 4 décembre 2018

Résolution no 2019-002

Le procès-verbal de la séance régulière du 4 décembre 2018 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Monsieur Richard Mailloux, appuyé par Monsieur Louis Côté et résolu que le procès-verbal soit adopté tel que lu.

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2018

Résolution no 2019-003

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2018 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Monsieur Steve Fontaine, appuyé par Monsieur Réjean Fournier et résolu que le procès-verbal soit adopté tel que lu.

2.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du 18 décembre 2018

Résolution no 2019-004

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du 18 décembre 2018 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Steve Fontaine et résolu que le procès-verbal soit adopté tel que lu.

3. CORRESPONDANCE

3.1 Dépôt et approbation des recommandations du comité Reconnaissance et dons

Résolution no 2019-005

- ATTENDU la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes adoptée par la Ville de La Sarre le 13 février 2018;

ATTENDU les recommandations du Comité d'analyse pour les demandes reçues;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Louis Côté;

D'approuver les demandes suivantes :

- Ensemble vocal Émergence : Location de la salle Desjardins au prix des organismes reconnus;
- Réussite éducative : Organisation de la levée du drapeau le 13 février, avec cocktail dans le hall de la Maison de la culture et journée d'activités à l'aréna le 11 février, portant le nom « Persévérance scolaire »;
- Téléthon La Ressource : 150 \$ et prêt des bureaux administratifs et du système téléphonique.

De reconnaître les organismes suivants :

- Troupe À Coeur ouvert

4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

4.1 Adoption du règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de La Sarre

Résolution no 2019-006

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre est régie par les dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) et de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1);

ATTENDU les dispositions des articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1) permettant aux municipalités de réglementer en matière de tarification des biens, des services et des activités de la Ville;

ATTENDU les dispositions de l'article 478.1 de la Loi sur les cités et villes du Québec (L.R.Q., c. C 19) permettent à toute municipalité de prescrire par règlement le montant des frais d'administration pour tout chèque ou de tout ordre de paiement remis à la Ville lorsque le paiement en est refusé par le tiré;

ATTENDU QUE le conseil juge à-propos d'effectuer une révision annuelle de sa réglementation relative aux tarifs imposables pour les biens et services qu'elle rend disponibles à ses citoyens;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du 18 décembre 2018;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

D'adopter le règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de La Sarre.

4.2 Adoption du règlement décrétant l'imposition et le prélèvement des taxes foncières générales et spéciales et des autres compensations pour l'année 2019

Résolution no 2019-007

ATTENDU que le Conseil municipal de la Ville de La Sarre a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année 2019;

ATTENDU qu'il y a lieu d'imposer et de prélever les taxes nécessaires pour équilibrer les revenus et les dépenses pour l'année 2019;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance antérieure de ce Conseil tenue le 18 décembre 2018;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

D'adopter le règlement décrétant l'imposition et le prélèvement des taxes foncières générales et spéciales et des autres compensations pour l'année 2019.

4.3 Adoption du règlement modifiant le règlement d'emprunt 02-2018

Résolution no 2019-008

ATTENDU QUE le projet de rénovation de l'hôtel de ville a été modifié afin d'y inclure la décontamination de l'amiante, l'augmentation de la superficie à rénover, le changement de fenestration et la modernisation des façades extérieures du bâtiment, augmentant le coût des travaux;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre a décrété, par le biais du règlement numéro 02-2018, une dépense de 1 193 000 \$ et un emprunt de 1 193 000 \$ pour la réfection de l'hôtel de ville;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender le règlement 02-2018 afin de pourvoir aux coûts excédentaires constatés lors de l'ouverture de la soumission;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance spéciale du conseil tenue le 18 décembre 2018 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'adopter le règlement modifiant le règlement d'emprunt 02-2018 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 723 650 \$.

4.4 Services des cadets policiers

Résolution no 2019-009

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec est de retour avec les cadets pour la 9e saison et que la Ville de La Sarre souhaite à nouveau être partenaire de cette initiative;

ATTENDU QUE ceux-ci assureront une présence et une surveillance dans les quartiers et les parcs, participeront à des événements locaux et prendront part à des activités de relations communautaires;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'entériner l'entente de service à intervenir entre la Sûreté du Québec et la Ville de La Sarre concernant les services de deux cadets pour la période estivale 2019;

Le maire, monsieur Yves Dubé, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, le document susmentionné.

4.5 Adhésions 2019

Résolution no 2019-010

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Louis Côté;

D'autoriser les adhésions suivantes :

- UMQ et Carrefour du capital humain
- COMAQ
- Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ)
- Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ)
- Réseau Les arts et la Ville
- Association québécoise du loisir municipal
- Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives
- Association des responsables aquatiques du Québec
- Carrefour Action municipale et famille
- Association des bibliothèques publiques du Québec
- Conseil de la culture
- Loisir et sport Abitibi-Témiscamingue
- Regroupement des bibliothèques publiques Abitibi-Témiscamingue
- Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis
- Société des musées du Québec
- Société de sauvetage
- Spectour;
- Réseau muséal de l'Abitibi-Témiscamingue;
- Petits Bonheurs Abitibi-Témiscamingue;
- Indice Bohémien;
- Tourisme Abitibi-Témiscamingue;
- Village-Relais.

4.6 Aliénation d'un développement domiciliaire

Résolution no 2019-011

ATTENDU l'appel d'offres pour l'aliénation du développement domiciliaire composé de 20 terrains vacants situés sur la rue Aubé, lots 5 855 553 à 5 855 560 et 5 855 563 à 5 855 574 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE, selon l'article 4.1 du document d'appel d'offres, la Ville n'est pas tenue d'accepter la plus haute ni aucune des soumissions et qu'elle peut également rejeter toutes les soumissions sans encourir quelque responsabilité envers qui que ce soit pour tout dommage;

ATTENDU QUE les deux soumissions reçues sont à peine 3 % au-dessus du prix plancher, fixé à 315 000 \$;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

QUE la Ville de La Sarre n'accepte aucune des soumissions reçues.

4.7 Aliénation d'un immeuble au 29, 9e Avenue Est Reporté

Reporté.

5. TRÉSORERIE

5.1 Liste des comptes à payer

Résolution no 2019-012

Il est proposé par Monsieur Steve Fontaine, appuyé par Madame Renée Thiboutot et résolu que soit approuvée pour paiement la liste des comptes payés et à payer au 30 novembre 2018, au montant de 839 979,26 \$ \$.

7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Demande de servitude, 78, 6e Avenue Ouest

Résolution no 2019-013

ATTENDU la demande de servitude pour le 78, 6^e Avenue Ouest, concernant l'empiétement de la remise dans la ruelle;

ATTENDU QUE l'empiétement est mineur et que la remise a un droit acquis pour ce qui est des règlements municipaux;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'accepter cette demande de servitude;

D'autoriser la greffière, Mme Isabelle D'Amours, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la présente.

7.2 Rapport des permis de construction/rénovation

Le directeur de l'urbanisme de la Ville de La Sarre présente le rapport sommaire des permis de construction/rénovation émis au cours du mois de décembre 2018. Ceux-ci sont au nombre de 10 pour des travaux d'une valeur de 2 130 171,00 \$. Le montant total des permis émis s'élève à 625,00 \$.

9. LOISIR, SPORT ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 Entente avec le Club de golf Beattie

Résolution no 2019-014

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre souhaite offrir à la population une variété de loisirs d'hiver à proximité du noyau urbain;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre et le Club Beattie désirent conclure une entente portant sur l'utilisation des infrastructures situées au 18, chemin du golf pour la saison hivernale;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

D'entériner l'entente portant sur l'utilisation des infrastructures du Club Beattie inc. à intervenir entre la Ville de La Sarre et le Club Beattie inc.;

D'autoriser la directrice générale et greffière, Mme Isabelle D'Amours, à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville de La Sarre.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Monsieur Michel De Monpeou souhaite savoir ce que la Ville peut offrir pour l'intégration d'une famille de réfugiés Syriens nouvellement arrivée à La Sarre. La Ville travaille déjà à la mise sur pied d'un comité d'accueil pour l'intégration des nouveaux résidents et l'agente de développement communautaire communiquera rapidement avec M. De Monpeou à ce sujet.

Monsieur Pierre Bourget se dit très préoccupé par de l'hôpital de La Sarre suite aux nombreux changements imposés par le CISSSAT. Le maire affirme partager les préoccupations de la population et a rencontré dernièrement M. Yves Desjardins, PDG du CISSSAT, afin d'en discuter.

Madame Micheline Audet s'inquiète d'une coupure de service prévue par Autobus Maheux pour la ligne Rouyn-Noranda/La Sarre. Elle demande à la Ville de faire pression sur la MRC d'Abitibi-Ouest afin qu'elle offre un financement à l'entreprise pour le maintien des services d'autobus. Le maire affirme être préoccupé par cette situation et a déjà entamé des démarches pour rencontrer la direction d'Autobus Maheux.

Madame Ginette Germain se plaint de la circulation fréquente des motoneigistes sur la 1^{re} Rue Est. Elle demande à la Ville s'il y a possibilité d'améliorer la signalisation dans ce secteur. La directrice générale effectuera un suivi avec le Service des travaux publics ainsi qu'avec la Sûreté du Québec.

Monsieur Jean-Baptiste Fournier s'enquiert de la raison justifiant la hausse du coût des travaux à l'hôtel de ville. Celle-ci est due à l'ajout de certains éléments aux travaux initialement prévus, tels que la finition extérieure, la présence d'amiante ainsi qu'une augmentation de la superficie des travaux.

Monsieur Raynald Morin demande si la Ville a exigé que les matériaux de construction soient achetés localement. La directrice générale précise que la Ville a respecté le règlement sur la gestion contractuelle, basé sur les différentes lois applicables.

Monsieur Roger Rousseau souhaite savoir si la réfection de la 12^e Avenue Est est prévue en 2019. Les études et analyses de tout le réseau municipal, exigées par le gouvernement pour le programme de subvention TECQ, ont révélé que d'autres tronçons sont beaucoup plus détériorés et doivent être priorités en 2019.

Madame Micheline Audet se plaint de la présence de motoneigistes dans les pistes de ski de fond du Participarc. Elle demande si une meilleure signalisation pourrait améliorer la situation. La directrice générale affirme que cette problématique préoccupe grandement le Service sport, loisir et vie communautaire, qui travaille fort pour entretenir ces pistes et tentent de trouver des solutions pour les maintenir en bon état. Les motoneigistes sont invités à circuler dans les sentiers prévus et à faire preuve de respect au cours de leurs promenades.

Monsieur Léopold St-Jean se plaint de l'état des pistes cyclables et s'informe des améliorations prévues. La Ville est consciente de cette situation, mais ces travaux impliquent des coûts élevés et ne sont pas priorités pour l'instant. Un plan de déplacement actif est à l'étude afin de trouver des solutions faciles et peu coûteuses, qui pourraient être envisagées vers 2020.

Yves Dubé
Maire

Isabelle D'Amours
Directrice générale et greffière